



Objet : Décision concernant votre demande d'accès à l'information



Pour faire suite à notre lettre du 30 juillet 2015 et à nos courriels du 13 août et 11 septembre derniers, je vous informe que le Musée est actuellement en mesure de vous fournir les renseignements demandés sur les sujets suivants :

- le nombre en équivalent ETC de sous-traitants liés aux ressources informationnelles qui travaillent pour le Musée dans la dernière année;
- le nombre d'heures et les montants totaux facturés par des sous-traitants en RI, par année, pour les cinq (5) dernières années;
- la programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) 2014;
- l'effectif de notre organisation selon les paramètres déterminés.

Ces informations se trouvent en effet dans les pièces jointes à notre courriel d'aujourd'hui. Quant aux données qui concernent la PARI 2015, nous vous les transmettrons d'ici peu.

En ce qui a trait aux documents et autres renseignements qui font l'objet de votre demande, nous ne pouvons malheureusement vous les fournir car, le Musée n'a produit ou ne dispose d'aucun élément de cette documentation, notamment parce qu'il ne gère aucun centre d'appels (CRC, CCC, CSC).

J'espère que les précisions fournies à ce jour seront à votre convenance. N'hésitez pas à communiquer avec ma collègue [redacted], au besoin [redacted].

Veuillez agréer, [redacted], mes salutations distinguées.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Anne-Marie Zeppetelli
Gestionnaire des collections et des ressources documentaires

p.j.